



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 DU Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira à la mairie  
**Mercredi 15 avril 2026 à 20h30**

Affiché le 8 avril 2026

## ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- Approbation des procès-verbaux des réunions du 27 février et du 21 mars 2026
- Vote des taux
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Abbaye Saint-Vigor
- Désignation des commissions communales
- Attribution des délégations aux commissions communales
- Questions diverses



Le Maire,

  
Michel GOUPIL